

Tour de préconsultation sur la révision des statuts

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1894)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-237116>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 4 Octobre 1894, Petite Salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1^o Communications du Comité.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président rappelle la perte que la Société pédagogique vient de faire en la personne de M. *Catry*, régent à l'École de Saint-Antoine, et invite l'assemblée à se lever en signe de deuil et en témoignage de sympathie envers M^{me} et M^{lle} *Catry*, si douloureusement éprouvées.

Les candidatures de M^{me} *Deffaugt*, de M^{lle} *Clerc* et de MM. *Jules Gavard*, *Léon Favre* et *Paul Bratschi* sont acceptées à l'unanimité.

2^o Tour de préconsultation sur la revision des statuts.

M. le Président informe l'assemblée que l'édition de nos statuts est épuisée; il s'agit donc de savoir si nous voulons rééditer ces derniers tels quels ou leur faire subir certaines modifications.

M^{lle} *Métral* demande que les membres qui ne viennent pas aux séances soient frappés d'une amende.

MM. *Sené* et *Rochat* estiment que l'adoption de cette mesure risquerait fort d'entraîner une diminution du nombre des sociétaires. M. *Rochat* croit que nos séances seraient plus fréquentées si elles n'avaient pas lieu le jeudi.

M. *Wichmann* propose que les séances aient lieu à 5 ou 6 heures du soir, afin que chacun puisse profiter de l'après-midi.

M. *le Président* fait remarquer que si nos réunions avaient lieu un autre jour que le jeudi, nos collègues de la campagne seraient dans l'impossibilité d'y assister.

M. *Sigg* émet l'idée de créer à la campagne des Sections de la Société pédagogique qui étudieraient simultanément les mêmes questions ; ces sections rurales et celle de la Ville se réuniraient une ou deux fois par année en assemblée générale. Il suffirait de s'entendre avec les groupes qui existent déjà entre Arve et Rhône et Arve et Lac. Si jusqu'ici le corps enseignant a généralement montré peu d'intérêt pour les sujets de pédagogie, cela tenait à ce que le Département ne faisait rien pour stimuler l'esprit d'initiative. Mais aujourd'hui une nouvelle tendance semble heureusement se dessiner. M. *Sigg* en voit la preuve dans les concours récemment ouverts en vue de l'exposition.

M. *Lescaze* souscrit entièrement aux idées exprimées par M. *Sigg*.

M. *Favre* recommande d'examiner de près la question des cotisations, notamment dans le cas de deux sociétaires mariés. Il est ensuite décidé de procéder à une révision complète des statuts. Ce travail est confié à une commission composée du Comité, de Mmes *Picker* et *Choberg*, de Mlles *Bordayron*, *Vigile*, et *Métral*, et de MM. *Favas*, *Thorens*, *Golay*, *Capt*, *Court*, *Lescaze* et *Vuagnat*.

3° Exposé de la méthode suivie dans le nouveau manuel d'allemand, par M. *Lescaze*.

M. *Lescaze* explique que pour l'enseignement des langues étrangères on se trouve en présence de deux voies essentiellement différentes : la méthode purement grammaticale et la méthode empirique. Ces deux systèmes comptent l'un et l'autre de chauds partisans. Le premier consiste en l'étude de règles que l'on applique ensuite dans des thèmes et des versions ; il a l'inconvénient d'être peu attrayant. Le second fait étudier la langue étrangère d'une manière absolument intuitive, à l'aide de phrases toutes faites, comme l'enfant apprend sa langue maternelle ; il est impraticable lorsqu'il s'agit d'une langue dont la syntaxe est compliquée.

Dans son manuel, M. *Lescaze* a suivi une voie intermédiaire. Tout d'abord, il n'a pas hésité à mettre l'élève immédiatement en présence des caractères gothiques. Chaque leçon contient